



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 34

Mercredi 22 septembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Nouvelle secrétaire communale

Lors de sa séance du 9 septembre 2021, le Conseil communal a nommé M^{me} Vanessa Muster au poste de secrétaire communale.

M^{me} Vanessa Muster est entrée en fonction dès le 9 septembre 2021.

Les autorités communales lui souhaitent plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

Corcelles, le 22 septembre 2021

Conseil communal

Assemblée communale

Lors de sa séance du 9 septembre 2021, le Conseil communal a décidé de reporter l'Assemblée communale prévue le mercredi 8 décembre 2021.

Elle aura donc lieu le jeudi 16 décembre 2021 à la salle communale de Corcelles.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Corcelles, le 22 septembre 2021

Conseil communal



Belprahon

Equipe mobile de vaccination à Belprahon

L'Hôpital du Jura bernois met en place une équipe mobile de vaccination qui sera présente, le

Jeudi 30 septembre 2021, de 10h à 18h30, à la Salle communale de Belprahon.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination. L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plate-forme cantonale: <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Belprahon, le 15 septembre 2021

Le Conseil communal



Champoz

Vaccination COVID

En collaboration avec l'Hôpital du Jura bernois et dans le cadre de la campagne de vaccination du canton de Berne, l'équipe mobile de vaccination sera présente à l'abri communal de Champoz

le lundi 11 octobre 2021 pour la 1^{re} dose

le lundi 15 novembre 2021 pour la 2^e dose

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plateforme cantonale:

<https://be.vacme.ch/start> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Champoz, le 22 septembre 2021

Le Conseil communal



Court

Elections municipales 2021

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s **dimanche 28 novembre 2021** de 10h à 12h, à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court) pour procéder, par les urnes, aux élections municipales suivantes:

au système majoritaire (article 3 du règlement d'organisation):

- la ou le président-e du Conseil municipal (Maire-sse),
- la ou le président-e de l'Assemblée municipale,
- la ou le vice-président-e de l'Assemblée municipale,
- la ou le secrétaire de l'Assemblée municipale,
- la ou le secrétaire suppléant-e de l'Assemblée municipale,

au système proportionnel (article 3 du règlement d'organisation):

- six membres du Conseil municipal,
- six membres de la commission d'école.

Dispositions générales

Chaque liste de candidat-e-s doit être signée par au moins dix électrices-électeurs. Les candidat-e-s ne sont pas autorisé-e-s à signer la liste sur laquelle elles ou ils se trouvent (article 26 alinéa 2 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Les électrices et électeurs ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidat-e-s pour la même fonction.

Elles et ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste (article 26 alinéa 3).

Les candidat-e-s ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour la même autorité (article 27 alinéa 1).

Chaque liste de candidat-e-s doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres listes. La liste contiendra le nom et prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé des candidat-e-s (article 28 alinéas 1 et 2).

La liste de candidat-e-s ne contiendra pas plus de noms qu'il y a de postes à pourvoir (article 28 alinéa 3). Le cumul n'est pas autorisé.

La première ou le premier signataire de la liste ou, si elle ou il en est empêché-e, la ou le deuxième a le statut de mandataire auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (article 29).

Les listes de candidat-e-s doivent être remises à l'administration municipale **jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, à 12h dernier délai** (article 26).

Les listes officielles peuvent être obtenues auprès de l'administration municipale pendant les heures d'ouverture du guichet.

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu **dimanche 19 décembre 2021** aux mêmes heures et dans le même local (article 5 alinéa 2).

Election tacite

Lorsque le nombre des candidat-e-s se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tou-te-s les candidat-e-s (articles 42 et 52).

Manque de candidatures

Lorsqu'aucune liste de candidat-e-s n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électrices et électeurs peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort (article 31).

Expédition en commun du matériel de propagande électorale

Selon les articles 48 alinéa 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques (LDP; RSB 141.1) et 51 de l'Ordonnance cantonale sur les droits politiques (ODP; RSB 141.112), les participant-e-s à l'élection (groupements politiques dans le cas d'élections selon le mode proportionnel et candidats dans le cas d'élections selon le mode majoritaire) désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer à l'administration municipale jusqu'au lundi 25 octobre 2021 au plus tard.

Conditions de participation:

- Le matériel de propagande, après les éventuels pliages à effectuer par les groupements politiques ou les candidat-e-s, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes;
- Les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;

- Les groupements politiques ou candidat-e-s peuvent être associé-e-s aux préparatifs d'emballage;
- Le matériel de propagande devra être déposé à l'administration municipale jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, à 12h dernier délai.

Court, le 22 septembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avenir de la bibliothèque

En vue du prochain départ de l'actuelle bibliothécaire, Madame Maryse Bueche, au 31 décembre 2021, le Conseil municipal a pris le temps, ces derniers mois, d'étudier différentes pistes quant à l'avenir de la bibliothèque municipale, à savoir en particulier son maintien, son remplacement par une offre de type «Bibliobus» ou sa fermeture. Invitée à s'exprimer dans le cadre d'un sondage, la population courtisane a soutenu le maintien de la bibliothèque à 75%.

Les résultats du sondage sont clairs: sur 103 réponses parvenues à l'administration municipale dans le délai prescrit, 77 laissent apparaître une position favorable au maintien de la bibliothèque municipale. Fort de ce résultat et conscient de l'importance d'une offre de ce type dans le village, le Conseil municipal a décidé de maintenir une bibliothèque à Court. Il a, dans la foulée, pris les décisions suivantes:

- Fusion des bibliothèques scolaire et municipale en une seule et même entité dès l'année 2022;
- Lancement d'une procédure de recrutement d'un-e responsable de la bibliothèque, avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022, en remplacement de Madame Bueche;
- Informatisation de la gestion de la bibliothèque à compter de l'année 2022;
- Recherche d'un nouveau local plus adapté et plus convivial (à moyen terme).

Le Conseil municipal s'active dès à présent à proposer dès janvier 2022 une offre de qualité à la population, dans la continuité de la philosophie de l'actuelle bibliothécaire: disponibilité, richesse de l'offre et convivialité.

Pour conclure, le Conseil municipal remercie les participant-e-s au sondage qui ont pris le temps de partager leurs avis. Il profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier Madame Bueche, bibliothécaire, pour son fidèle engagement au service des abonné-e-s de la bibliothèque.

Court, le 22 septembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mise au concours

En vue du retrait de la titulaire, la Municipalité de Court met au concours le poste de

Responsable de la bibliothèque

avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022.

La bibliothèque du village de Court est une institution chère à la population qui existe depuis de très nombreuses années. La bibliothèque est actuellement ouverte au public tous les lundis de 15h à 19h (ce jour et cet horaire pourront, au besoin, être adaptés).

Vos tâches

- Gestion de la bibliothèque qui regroupera, à compter du 1^{er} janvier 2022, les bibliothèques municipale et scolaire
- Etablissement des abonnements et tenue du registre des abonné-e-s
- Conseils et prêts aux abonné-e-s, réception et contrôle des ouvrages prêtés

- Utilisation et entretien des collections, rangement, rappels, réservation, nettoyage et réparation de documents
- Développement et renouvellement des collections, acquisitions, catalogage, indexation, classification, équipement, élimination
- Documentation permanente quant aux nouveautés littéraires

Votre profil

- Parfaite connaissance de la langue française et bonnes compétences rédactionnelles
- Capacité de travailler de manière indépendante et d'offrir des conseils parfaitement adaptés aux abonné-e-s
- Aisance avec l'informatique, ouverture au changement
- Esprit client, entregent, disponibilité, souplesse
- Professionnalisme, rigueur, ordre, confidentialité

Nous vous offrons

- La possibilité de donner du sens à vos activités en servant l'intérêt général
- Un poste alliant indépendance et interactions avec les abonné-e-s, les écoles enfantine et primaire, l'administration municipale et le Conseil municipal
- Un environnement de travail moderne (projet d'informatisation de la gestion de la bibliothèque à mener dès l'entrée en fonction)

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Madame Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge de la bibliothèque, au 079 507 92 40. Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Vallée 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: vendredi 15 octobre 2021

Court, le 22 septembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Bibliothèque municipale

Présentation d'un certificat COVID

En application des nouvelles mesures sanitaires édictées par la Confédération, toute personne de plus de 16 ans souhaitant entrer dans les locaux de la bibliothèque municipale doit désormais présenter un certificat COVID valable.

Selon la Confédération, le retrait de livres commandés ou réservés reste autorisé sans certificat, à condition que la personne n'entre pas dans les locaux de la bibliothèque.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées pour le respect de cette nouvelle réglementation.

Court, le 22 septembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérants: Monika et Loïc Jarrousse, Chemin du Nardevin 256, 2746 Crémises

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Schaller Olivier Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: parcelle N° 793, Chemin du Nardevin 256, 2746 Crémises

Projet: Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure, côté Nord du bâtiment.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H

Dérogation: art. 19 RAC

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 15 septembre 2021

Secrétariat communal Crémises

Avis de construction

Requérant: M. Selmán Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vulruz.

Emplacement: parcelle N° 255, au lieu-dit: «Grand-Rue 50», commune de Crémises.

Projet: changement d'affectation du sous-sol de la discothèque «Mustang» en bar contact (mise en relation entre personne exerçant la prostitution et leur client) et des chambres à l'étage au-dessus du restaurant «La Croix Blanche» pour l'exercice de la prostitution.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone mixte – Centre C.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 22 septembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Eschert

Vaccination COVID

En collaboration avec l'hôpital du Jura bernois et dans le cadre de la campagne de vaccination du canton de Berne, l'équipe mobile de vaccination sera présente au bâtiment communal d'Eschert:

le mercredi 29 septembre 2021 pour la première dose

le mercredi 27 octobre 2021 pour la deuxième dose

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de **10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.**

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plateforme cantonale: www.be.vacme.ch ou par téléphone au 031 636 88 00.

Précision importante: les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent se rendre dans la commune de leur choix, cependant les deux doses doivent être administrées au même endroit, donc pas possible de changer d'endroit pour la 2^e dose.

Eschert, le 13 septembre 2021

Secrétariat communal

Grandval

Offre d'emploi à durée déterminée

Pour un remplacement durant le congé maternité de la titulaire, la Municipalité de Grandval met au concours le poste de

Secrétaire municipal-e et administrateur-trice des finances à 80 %

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Bonnes connaissances du système comptable harmonisé MCH2
- Expérience dans un poste similaire : un atout

Activités

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées municipales
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers travaux de secrétariat
- Tenue de la comptabilité
- Finalisation du bouclage comptable
- Divers travaux de comptabilité

Nous offrons

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDD : 1^{er} février (ou à convenir) au 31 juillet 2022.

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, **jusqu'au 15 octobre 2021**, avec la mention « Postulation ».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 22 septembre 2021

Le Conseil municipal

Vaccination Covid

Une équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois sera présente à Grandval (bâtiment communal) pour administrer le vaccin aux personnes le désirant.

Dates :

- mardi 12.10.2021 (1^{re} dose)
- mardi 16.11.2021 (2^e dose)

Documents à prendre avec vous :

- carte d'assurance-maladie
- pièce d'identité
- si possible, carnet de vaccination

Vaccination possible dès 12 ans.

De 10h à 18h30 non-stop. Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous mais cela accélère le processus si vous vous inscrivez sur <https://be.vacme.ch/> ou téléphonez au 031 636 88 00.

Grandval, le 22 septembre 2021

Le Conseil municipal

Approbation de règlement

Lors de l'Assemblée du 10 juin 2021, la modification du règlement sur l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées a été approuvée.

Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Grandval, le 22 septembre 2021

Le Conseil municipal



Loveresse

Elections communales du 28 novembre 2021

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le **dimanche 28 novembre 2021 de 10h à 11h** au collège pour procéder par le système des urnes et le principe du vote majoritaire, à l'élection :

- du Maire
- de quatre membres du Conseil communal
- du Président des Assemblées communales

Les listes de candidats établies selon l'art. 82 du Règlement d'organisation sont à déposer au Secrétariat communal jusqu'au **vendredi 15 octobre 2021 à 11h**.

Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Loveresse, le 10 septembre 2021

Conseil communal



Moutier

Service des inhumations de Moutier et environs

Nivellement de tombes

En prévision d'un nouvel aménagement, le Service des inhumations fera procéder au nivellement des tombes dans les secteurs « série I, depuis le N° 67 au N° 138 (années 1976-1982) ainsi que le N° 139 au N° 248 (années 1982-1990) » situées au Nord/Ouest du cimetière. A préciser que des affichettes seront posées aux endroits concernés. Les monuments doivent être enlevés **jusqu'au 31 décembre 2021**, passé ce délai, le Service en disposera.

Mise au concours

Le Service des inhumations met au concours, pour la fin de l'année, son poste de secrétaire-caissier(ère), occupation accessoire entre 5 et 10 %.

La fonction consiste :

- tenue générale du secrétariat du service, y compris les registres décès, inventaire et archives. Etablissement des procès-verbaux du Conseil et des Assemblées ;
- tenue de la comptabilité (logiciel crésus), facturation, caisse, divers décomptes.
- La fonction nécessite une grande disponibilité en raison de l'immédiateté des situations suite aux décès.

Les postulations, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Secrétaire-caissier du Service des inhumations, M. Hugo Maraldi, Chantemerle 25, 2740 Moutier (avec mention POSTULATION) jusqu'au samedi 2 octobre 2021.

Moutier, le 15 septembre 2021

Service des inhumations de Moutier et environs

www.lasemaine.ch

Administration communale – Horaire d'ouverture des guichets et permanence téléphonique

Lors de sa séance du 31 août 2021, le Conseil municipal a arrêté de nouvelles dispositions quant à l'ouverture des guichets et à la permanence téléphonique, qui prendront effet au **lundi 4 octobre 2021** :

Hôtel de Ville 2 – Service de sécurité (inchangé) :

	Matin	Après-midi
lundi	10h à 11h	15h à 16h
Mardi	10h à 11h	15h à 16h
Mercredi	fermé	15h à 16h
Jeudi	10h à 11h	16h à 18h
Vendredi	10h à 11h	15h à 16h

Hôtel de Ville 2 – Service social régional de la Prévôté (SSRP) :

	Matin	Après-midi
lundi	9h à 11h	14h à 16h
Mardi	fermé	14h à 16h
Mercredi	fermé	14h à 16h
Jeudi	fermé	14h à 18h
Vendredi	9h à 11h	14h à 16h

Hôtel de Ville 1 – Chancellerie, Caisse, Impôts, informatique, Agence AVs, Contrôle des habitants, Services techniques et industriels :

	Matin	Après-midi
lundi	9h à 11h	15h à 17h
Mardi	9h à 11h	15h à 17h
Mercredi	fermé	15h à 17h
Jeudi	fermé	15h à 18h
Vendredi	9h à 11h	14h à 16h

Moutier, le 7 septembre 2021

Conseil municipal

Rue reliant la Place du Marché à la Rue du Clos

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière :

Circulation interdite aux voitures, motos et cyclo-moteurs, ayants droit exceptés.

dans la rue reliant la Place du Marché à la rue du Clos (bien-fonds N°320)

Liste des ayants droit :

- Personnel de la paroisse réformée
- Ecole à journée continue
- Service des repas à domicile
- Centre de puériculture
- Bus scolaire

La liste des ayants droit est de la compétence de l'autorité communale avec publication officielle des modifications sans approbation de l'autorité cantonale.

Abrogation : La signalisation actuellement installée est abrogée

Motif de la mesure : Modification de la liste des ayants droit

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du

Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, le 22 septembre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Gerber Jean-Luc, Place du Marché 2b, 2740 Moutier

Auteur du projet : Boegli Jardins, 2762 Roches

Emplacement : Parcelle N° 317, Place du Marché 2c

Projet : Installation d'un SPA de nage semi-enterré dans l'annexe N° 2c chauffé par une pompe à chaleur en façade Sud de l'annexe

Zone : PQ « Gros-Clos »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Cueillette de champignons

Contrôles gratuits

Le Conseil municipal informe la population que le contrôle des champignons débutera le **vendredi 24 septembre et durera normalement jusqu'à fin octobre 2021**, en fonction des pousses.

Ces contrôles gratuits auront lieu tous les **jours entre 18h et 19h** au Collège primaire, salle au rez-de-chaussée, Avenue de la Liberté 1, à Moutier.

Les mesures de sécurité suivantes liées au COVID devront être respectées :

- respect des distances
- une seule personne à la fois dans le local de contrôle
- solution hydroalcoolique à disposition
- port du masque.

La cueillette devra être présentée dans un panier (pas de sacs, sachets ou autres).

Le contrôle est vivement recommandé au vu du nombre élevé de champignons toxiques.

Bonne cueillette !

Moutier, septembre 2021

Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : M. Fritz Grossen, Les Neufs-Prés 3, Les Ecorcheresses, 2748 Soubos.

Emplacement : parcelle N° 420, au lieu-dit : « Les Neufs Prés », Les Ecorcheresses, commune de Petit-Val.

Projet : demande déposée après coup concernant le remblayage d'un terrain agricole en bordure de la route cantonale (comblement de 700 m²) recouvert d'une couche de terre végétale pour faciliter l'exploitation.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérégations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 septembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Vaccination Covid – à Sornetan

La Commune de Petit-Val a décidé de soutenir l'Hôpital du Jura bernois en participant aux journées de vaccination mobile.

L'équipe mobile sera présente à Sornetan, dans la salle communale à Plaine Fin 17c,

le mercredi 29 septembre 2021 de 10h à 18h30 pour la 1^{re} dose

le mercredi 3 novembre 2021 de 10h à 18h30 pour la 2^e dose

Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Les personnes qui souhaitent gagner un peu de temps peuvent s'inscrire au préalable sur le site <https://be.vacme.ch> ou au 031 636 88 80.

Se munir impérativement de :

- carte d'assurance-maladie
- pièce d'identité
- si possible carnet de vaccination

Commission d'urbanisme

Suite à la démission de Thomas Kalt, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger à la commission d'urbanisme. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil communal remercie Thomas Kalt pour son engagement envers la Commune.

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val

Suite à la démission de Thomas Kalt, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour représenter la Commune lors des assemblées des délégués du SEPV. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil communal remercie Thomas Kalt pour son engagement envers la Commune.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2021

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 juin 2021 et en vertu de l'article 109, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune mixte de Petit-Val, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal en question.

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Soubos du 29 juin 2021

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise de Soubos du 29 juin 2021 et en vertu de l'article 109, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune mixte de Petit-Val, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal en question.

Soubos, le 22 septembre 2021

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Soubos

Les bourgeois de Soubos ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Soubos le mercredi 27 octobre 2021 à 20h à l'administration communale à Soubos, (salle des commissions)

Ordre du jour :

1. Accepter le contrat de servitude en faveur de BKW Energie SA concernant le droit à la tolérance d'une ligne électrique souterraine par câble sur parcelle N° 449 de Haute-Sorne
2. Divers

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie. La distance entre les participants sera garantie.

Soubos, le 22 septembre 2021

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Modification du permis de construire N° 24/18 accordé le 1^{er} octobre 2019

Requérant : Idrizi Hamdi, Rue du Bruye 5b, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Idrizi Hamdi, Rue du Bruye 5b, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 124, Rue du Bruye 5b

Projet accordé : Construction d'un garage pour une voiture création d'un accès en pavés filtrants, agrandissement de la place existante au Nord de la parcelle et aménagement de balcons côté Ouest du bâtiment 5b

Modifications : Modification de la couleur et des matériaux des parapets des balcons, soit en métal anthracite à la place de parapets vitrés transparents

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 octobre 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, uniquement contre les modifications, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 septembre 2021

Le secrétariat municipal

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques

Nous vous informons que la prochaine tournée de ramassage des objets encombrants aura lieu le 30 septembre 2021.

Au vu des dernières expériences en la matière, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques.

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celta SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective.

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m. **L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant !**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des

objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente!

Liquides, déchets spéciaux/A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.

Gravats/A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.

Papier, carton, aluminium, verre, PET/A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre déchetterie.

Électroménager, appareils électriques et électroniques/A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.

Déchets provenant de l'artisanat/Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères/A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées lors des dernières tournées, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de sévir et les contrevenants qui auront été identifiés seront verbalisés par voie pénale!

Nous remercions la population de respecter strictement les directives ci-dessus. La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets.

Reconvilier, le 22 septembre 2021

Police administrative



Saicourt

Informations communales

Covid-19 – Journées de vaccination

L'Hôpital du Jura bernois a été mandaté pour mettre en place une équipe mobile de vaccination qui sillonnera les communes du Jura bernois à partir du lundi 13 septembre 2021.

La commune de Saicourt accueillera cette équipe mobile à l'administration municipale du Fuet le mardi 28 septembre 2021 pour la 1^{re} dose et le mardi 26 octobre 2021 pour la 2^e dose.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Il est nécessaire de prendre avec soi sa carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible son carnet de vaccination.

Les citoyens qui souhaitent gagner un peu de temps peuvent s'inscrire préalablement sur le site <https://be.vacme.ch/start> ou au 031 636 88 00.

Le Fuet, le 14 septembre 2021

Conseil municipal

Informations communales

Réfection de la route Clos du Verger à Saicourt

Les travaux de réfection de la route Clos du Verger vont débuter durant la semaine du 20 septembre 2021.

Les travaux commenceront à côté du restaurant des 3 Suisses et se poursuivront sur la partie Sud de la route. L'avancement des travaux se fera en fonction des conditions météorologiques.

L'entreprise Pascal Schaer SA prendra contact avec les propriétaires concernés par les travaux au sujet des branchements provisoires des immeubles à l'alimentation en eau potable.

Le bureau ATB est mandaté pour effectuer des photos (preuves à futur) des bâtiments situés dans le secteur des travaux.

Nous vous prions de vous conformer à la signalisation mise en place durant les travaux et nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Remise en état périodique des chemins agricoles

Les travaux de réfection des chemins agricoles (Sous-Montbautier au Fuet, La Grosse Fin à Bellelay et Béroie à Bellelay) ont bien avancé.

Les travaux de goudronnage auront lieu du 20 septembre au 1^{er} octobre 2021 pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Dès que la planie sera réalisée, les routes seront fermées à tout trafic (véhicules à moteur, motos, vélos et cavaliers) jusqu'à la fin des travaux de goudronnage.

Le non-respect de ces fermetures de routes conduira à des dénonciations afin de couvrir les frais relatifs aux dégâts causés.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Le Fuet, le 15 septembre 2021

Conseil municipal



Sorvilier

Elections municipales

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués

dimanche 28 novembre 2021 de 10h30 à 11h45

au local de vote de l'école primaire, pour procéder par les urnes, selon le système majoritaire, à l'élection de

- un(e) Maire(esse) en même temps Président(e) des assemblées,
- quatre membres du Conseil municipal et
- quatre membres de la Commission scolaire (école primaire)

pour la période 2022-2025.

Les listes de candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat municipal, jusqu'au

vendredi 15 octobre 2021 à 17h

conformément à l'article 23 du Règlement concernant les élections aux urnes. Le secrétariat municipal sera ouvert le vendredi 15 octobre de 16h à 17h.

Toute liste de candidats doit être signée d'au moins quatre citoyens habilités à voter dans la commune. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le règlement municipal concernant les élections aux urnes.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 19 décembre 2021, aux mêmes heures et dans le même local.

Sorvilier, le 15 septembre 2021

Le Conseil municipal

Equipe mobile de vaccination

L'Hôpital du Jura bernois met en place une équipe mobile de vaccination qui sera présente le 24.09.2021 pour la 1^{re} dose et le 22.10.2021 pour la 2^e dose à la salle communale. Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous de 10h à 18h30. Se munir de:

- pièce d'identité
- carte d'assurance maladie
- carnet de vaccination si possible.

L'enregistrement sera effectué sur place, cependant, si les clients s'inscrivent au préalable sur le site <https://be.vacme.ch/> ou au 031 636 88 00 cela facilite et accélère le processus.

Sorvilier, le 22 septembre 2021

Secrétariat municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Marguerite Molina et José Luis Ochoa, Rue H.-F. Sandoz 22, 2710 Tavannes.

Projet: rehaussement et rallongement du couvert existant pour véhicule de loisir sur la parcelle N° 116 à la rue H.-F. Sandoz en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Kim et Jonathan Neukomm, Rue du Moulins 5, 2732 Reconvilier.

Projet: aménagement d'un appartement dans le bâtiment Rue des Prés Bernard 29a comprenant le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur intérieure, l'ouverture de fenêtres, la couverture de l'escaliers d'entrée et l'aménagement d'une terrasse, parcelle N° 1210 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Le chef des travaux publics

Administration municipale – Modification des horaires d'ouverture

Dès le 1^{er} octobre 2021, les bureaux de l'administration municipale seront fermés tous les vendredis après-midi, la permanence téléphonique y compris.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Conseil municipal Tavannes

Elections municipales

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués

- dimanche 28 novembre 2021 de 10h à 12h.

au local de vote de l'Hôtel de ville pour procéder aux élections suivantes:

1. Selon le mode de la représentation proportionnelle
 - a) de six conseillers municipaux
 - b) de sept membres de la commission de gestion
2. Selon le système majoritaire
 - a) du président, du vice-président et du secrétaire des assemblées municipales
 - b) du président du conseil municipal (maire)

Les termes utilisés ci-dessus qui font référence à des fonctions s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

En ce qui concerne les élections mentionnées sous points 1 et 2, les listes des candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat municipal, en deux exemplaires, au plus tard 6 semaines (vendredi 15 octobre 2021 à midi) avant la date du scrutin. Elles doivent être revêtues d'au moins 10 signatures de citoyens habiles à voter en matière municipale. Les candidats doivent attester par leur signature, qu'ils acceptent de briguer un mandat.

Les prétentions éventuelles pour bénéficier de la protection des minorités doivent être annoncées à cette même date, et 35 jours avant le scrutin concernant les apparentements.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin a lieu dans le mois qui suit le scrutin, dans le même local et aux mêmes heures.

Matériel de propagande électorale

Les partis politiques désireux de prendre part à l'envoi en commun, sont priés de l'annoncer au secrétariat municipal d'ici au 15 octobre 2021. Le matériel de propagande, après les éventuels pliages à effectuer par les partis politiques, doit être d'un format maximum A5.

Les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. La remise du matériel sera effectuée par les partis concernés jusqu'au 22 octobre 2021 à l'adresse du secrétariat municipal. Les partis politiques s'associeront aux préparatifs d'envoi de la propagande électorale. A défaut, un émolument de compensation de Fr. 300.- sera facturé.

Tavannes, le 22 septembre 2021

Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : MMS Immo Sàrl, M. Steve Morand, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 736, Rue du Temple 21, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : rénovation du bâtiment intérieur et création d'un duplex en utilisant les combles existantes ; remplacement des volets par des stores extérieurs ; remplacement des fenêtres et agrandissement de deux fenêtres en portes-fenêtres en façade Sud ; création d'un balcon au 1^{er} étage en façade Sud et agrandissement du balcon existant au 2^e étage en façade Sud, avec balustrades en verre ; pose de 5 Velux dont deux en toiture Sud, un au Nord, un à l'Est et un à l'Ouest ; création d'une place de parc à l'Est du bâtiment et suppression de la barrière existante.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Zone de protection : PPS-E, « Cité Jardin du Temple »

Dérégations : art. A124 Saillies, du Règlement communal de construction RCC

Dépôt public : du 15 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Voutat Philippe, Rouges-Champs 15, 2740 Moutier

Auteur du projet : ARCHES 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 883, Le Ruisseau 2, 2735 Bévillard

Description du projet : Rénovation de la toiture amélioration thermique, isolation périphérique des façades, remplacement des fenêtres en PVC triple vitrage, nouvelle porte d'entrée et nouvelle porte de garage isolées

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 15 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Vaccination possible les 5 et 6 octobre

Les personnes qui le souhaitent auront la possibilité de se faire vacciner contre le Covid, à Valbirse, sans rendez-vous. Le mardi 5 et le mercredi 6 octobre, une équipe mobile de l'HJB sera présente à la Salle communale de Malleray, entre 10 h et 18 h 30, pour la 1^{re} dose. La 2^e dose se fera au même endroit, les 9 et 10 novembre.

Il est nécessaire de prendre avec soi sa carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible son carnet de vaccination. Les citoyens qui souhaitent gagner un peu de temps peuvent s'inscrire préalablement sur le site

www.be.vacme.ch ou au 031 636 88 00.

Bévillard, le 13 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Stop à la végétation débordante

La végétation plantée le long des routes peut s'avérer belle et utile, mais elle pose aussi de sérieux problèmes lorsqu'elle est débordante. Elle peut non seulement gêner le passage, mais surtout péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Parmi la foisonnante législation, rappelons que :

- L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins ;

- En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins ;

- La largeur libre doit être de 0,50 m au moins ;

- Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Dans les cas où ces prescriptions ne sont pas respectées, nous prions les propriétaires de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de tailler la végétation débordante dans les meilleurs délais. Pour toute question complémentaire, les Services techniques se tiennent à disposition au 032 491 61 66.

Bévillard, le 16 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Adaptations pour la Fête du sport

Le déroulement de la Fête du sport a été réexaminé suite aux décisions du Conseil fédéral en matière de Covid. Le programme de l'après-midi du samedi 25 septembre est maintenu tel qu'annoncé. De 14 h à 17 h, à Champ-Martin, enfants et adultes pourront ainsi participer aux activités sportives préparées à l'extérieur par les différentes sociétés. A 17 h, un verre de l'amitié sera servi aux personnes présentes et clôturera cette Fête du sport.

Le programme prévu en soirée sous la tente est par contre annulé. Les distinctions destinées aux jeunes des filières sport-études et aux sportifs méritants leur seront remises sous une autre forme, à une date à définir.

Dans la mesure où l'ensemble de la manifestation aura lieu en extérieur, le certificat Covid ne sera pas nécessaire. Les autorités et les sociétés organisatrices attendent petits et grands avec motivation pour cette demi-journée conviviale et sportive.

Bévillard, le 16 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Affolter Mickaël, Le Seut 11, 2735 Malleray

Auteur du projet : Liechti SA, Arsène Bogdanovic, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 1732, Le Seut 11, 273 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 22 septembre au 21 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la

même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 16 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Hôpital du Jura bernois

Communiqué de presse

Covid-19 – Mise en place d'une équipe mobile de vaccination par l'Hôpital du Jura bernois dès le lundi 13 septembre 2021

L'Hôpital du Jura bernois a été mandaté par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne pour mettre en place une équipe mobile de vaccination qui sillonnera les communes du Jura bernois à partir de lundi 13 septembre 2021.

Le calendrier et les localités où se rendra l'équipe mobile de l'HJB se trouvent ci-contre. Les communes mettront des locaux de vaccination à disposition. Elles communiqueront parallèlement par le biais de leurs canaux respectifs sur les lieux exacts de vaccination, qui peuvent également être consultés sur www.hjbe.ch

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de **prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.**

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plateforme cantonale: www.be.vacme.ch ou par téléphone au **031 636 88 00**.

La population doit avoir conscience que le virus est toujours très répandu et qu'il est important de continuer à respecter les règles d'hygiène, de distanciation et de port du masque partout où cela est nécessaire.

Renseignements complémentaires:

Sandra Neeracher Lauper, responsable communication de Swiss Medical Network, à SNeeracher@swissmedical.net ou au 079 418 44 64

Equipe mobile de vaccination HJB Mobile: 079 808 00 02

Calendrier des localités où l'équipe mobile se rendra dans les communes du Jura bernois

Localités	1 ^e dose	2 ^e dose
Belprahon	30.09.2021	28.10.2021
Champoz	11.10.2021	15.11.2021
Corgémont	22.09.2021	27.10.2021
Cormoret	14.10.2021	18.11.2021
Cortébert	07.10.2021	11.11.2021
Court	21.09.2021	02.11.2021
Courtelay	27.09.2021	25.10.2021
Crémines	07.10.2021	11.11.2021
Eschert	29.09.2021	27.10.2021
Grandval	12.10.2021	16.11.2021
La Ferrière	23.09.2021	20.10.2021
Nods	13.09.2021	14.10.2021
Orvin	06.10.2021	10.11.2021
Perrefitte	14.09.2021	19.10.2021
Péry-La Heutte	15.09.2021	13.10.2021
Petit-Val	29.09.2021	03.11.2021
Plateau de Diesse	30.09.2021	04.11.2021
	+ 01.10.2021	+ 05.11.2021
Reconvilier	11.10.2021	15.11.2021
	+ 12.10.2021	+ 16.11.2021
Renan	18.10.2021	17.11.2021
Romont	04.10.2021	08.11.2021
Saicourt	28.09.2021	26.10.2021
Sauge	13.10.2021	17.11.2021
Sonceboz-Sombeval	04.10.2021	08.11.2021
	+ 05.10.2021	+ 09.11.2021
Sonvilier	19.10.2021	23.11.2021
Sorvilier	24.09.2021	22.10.2021
Tramelan	16.09.2021	21.10.2021
	+ 20.09.2021	+ 25.10.2021
Valbirse	05.10.2021	09.11.2021
	+ 06.10.2021	+ 10.11.2021
Villeret	18.10.2021	22.11.2021

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Révision du règlement d'organisation

L'Assemblée des délégués du 16.06.2021 a adopté la révision du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet. Il est déposé publiquement au secrétariat des sapeurs-pompiers durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 22 octobre 2021. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit auprès du secrétariat pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le règlement entrera en vigueur.

Le règlement d'organisation peut être consulté auprès du secrétariat des sapeurs-pompiers du Cornet: secretariat.spcornet@bluewin.ch

Crémines, le 22 septembre 2021

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Syndicat de paroisses du Par8

Assemblée des délégués du 4 novembre 2021 à 19h30

A la maison de paroisse de Court

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2021 – acceptation
4. COVID-19: situation au sein du Par8
5. Budget 2022
6. Activités du Par8
7. Informations des pasteurs
8. Rapport de la commission adultes
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 28 septembre 2021

Syndicat de paroisses du Par8

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:
Heures d'ouverture:

Site internet:

secretariat@tavannes.ch
Lundi à vendredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h
www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.